



Critères de priorisation Accueils de Loisirs Vacances et Mercredis - 3-11 ans Effet Juin 2023 - MJC Sans Souci

Territoire (lieu de résidence principale)	Points
Dauphiné Lacassagne	2
Villette	2
Paul Bert	2
Hors secteur	0
Ecole fréquentée par l'enfant	
Montbrillant	2
Harmonie Rebatel	2
Toutes les autres écoles du secteur*	2
Autres écoles hors secteur	0
Situation professionnelle	
Les deux responsables légaux/ou le parent monoparental ont/a une activité professionnelle	2
Un des responsables légaux a une activité professionnelle	1,5
Les responsables légaux n'ont pas d'activité professionnelle	1
Structure familiale	
Famille monoparentale	1
Famille nucléaire	0,5
Nombre d'enfants	
Famille nombreuse (3 et +)	1
Familles avec moins de 3 enfants	0,5
Fréquentation de la MJC**	
Participe à une activité de la MJC ou a participé au centre de loisirs de la MJC Sans Souci	1
Ne participe pas aux activités de la MJC	0
Quotient CAF	
0 à 850	5
851 à 1050	4
1451 et +	3

(*Ecoles du "secteur" : Montbrillant, Harmonie, Rebatel, Nove Jossierand, Meynis, Charial, Jules Verne, La Rize, Clochettes d'espérance, Ch de Foucauld)

(** ce critère est remis à 0 au 1^{ER} septembre de chaque année)